

Seance extraordinaire du 31 aout 1890.

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois. Le 31 aout, a midi, les membres du Conseil municipal de la commune de Cambiers se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le maire, pour la tenue d'une séance extraordinaire autorisée par M. le Préfet de la Charente le 3 aout courant.

Étaient présents: M. M. Chevrie, maire, Badaille adjoint, Bon - Ducher, Canyote, Berot & Deluchapt pour aine.

Absents: M. M. Deluchapt jeune, Bourrat, de Lafond, Verneix & Dereij.

M. Badaille a été élu secrétaire & a accepté.

M. le maire communique au Conseil un rapport de M. M. les agents voyers concluant au rept de sa précédente délibération n.º 142, du 22 juin 1890, ayant trait aux actes de vente passés avec les vendeurs Tindroy

n.º 143.  
Actes de vente  
Tindroy  
& Duteyrol  
& Philippe  
Duteyrol

4. 2. 6. 1. 1. 1.  
C. 1.  
D. 1.  
P. 1.  
A. 1.  
S. 1.

M. Duteuple, & Philippe Duteuple,  
 La Commune de Combières possédant  
 800<sup>5</sup> de fonds libres dans la caisse de chemins vicinaux & 800<sup>5</sup> de fonds libres  
 peut d'après M. le 1<sup>er</sup> payer la somme de 184<sup>5</sup> due  
 aux dits 1<sup>ers</sup> Andray & Duteuple, & Philippe Duteuple  
 Causé par le M. le Préfet  
 appelle le Conseil de Combières à délibérer dans  
 le sens des conclusions des rapports de M. le  
 Agents voyers.

Après délibération,  
 de Conseil,  
 Considérant qu'il peut facilement payer  
 les dits 184<sup>5</sup>, les vote en entier, et autorise M. le Maire  
 à les prendre sur les fonds libres de la ~~Commune~~ <sup>chemins vicinaux</sup>  
 approuve les actes de vente passés le 6 juin 1890,  
 et le dispense de procéder à la purge hypothécaire.

Même séance.

Le Conseil vote une somme de 100<sup>5</sup>  
 d'antelles impose par extraordinairement pour  
 faire face à une dépense de 100<sup>5</sup> pour entretien et  
 réparation aux chemins vicinaux en l'année 1891.

Même séance,

M. M. Madaille & Birot ont été désignés  
 pour dresser avec M. le Maire la liste des Directeurs  
 Commerçants et ils ont accepté cette mission.

Fait et délibéré les jour, mois & an  
 que dessus, et ont, les membres présents,  
 signé après lecture faite, sans M. Deluchant pour  
 n'êtré venu faire.

*G. Madaille*  
*Campot J. de Hayfont* *Bousses* *Bon J. Dubouché*  
*J. Birot*  
 Séance extraordinaire du 2 Novembre 1890.

N° 144  
 Extra voté en  
 my. cab.  
 de 100<sup>5</sup> pour  
 chemins  
 vicinaux  
 N° 145  
 Réunion de  
 la liste des  
 Directeurs  
 Commerçants